

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VALCOURT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 03 SEPTEMBRE 2020

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT, 03 SEPTEMBRE 2020 À 15 HEURES 30 :

LA SÉANCE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR RENALD CHÊNEVERT

MAIRE

MESDAMES ET MESSIEURS LES CONSEILLERS

PRESENTS :

Jacques Blanchard siège 1
Jimmy Royer siège 4
Julien Bussièrès siège 6

ABSENTS

Vicky Bombardier siège 2
Pierre Tétrault siège 3
Dany St-Amant siège 5

Était également présente : Lydia Laquerre, greffière

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
3. **ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER**
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
5. **CORRESPONDANCE**
6. **COMPTE-RENDU**
7. **URBANISME - DEMANDE AU CCU**
8. **ADMINISTRATION**
9. **DEMANDE AU CONSEIL ET DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**
10. **LOISIRS**
11. **TRAVAUX PUBLICS, ENVIRONNEMENT ET GESTION DES EAUX**
 - 11.1 Résolution modifiant le règlement d'emprunt numéro 625 (réaménagement boulevard des Cyprès)
 - 11.2 Adoption – Règlement 625-1 modifiant le règlement numéro 625 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 286 000 \$
12. **AFFAIRES DIVERSES**
13. **VARIA**

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

248-20-09-03

**RÉSOLUTION MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 625
(RÉAMÉNAGEMENT BOULEVARD DES CYPRÈS)**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE modifier l'article 1 du règlement numéro 625 décrétant des travaux de réaménagement du boulevard des Cyprés et un emprunt au montant de 1 075 000 \$ de la façon suivante :

- Par le remplacement des termes « 2 juillet 2020 » par les termes « 2 juillet 2019 ».
- Par le remplacement des termes « l'estimation des coûts préparé par Mme Jocelyne Nadeau » par « la fiche de règlement d'emprunt préparée par Mme Jocelyne Nadeau ».

ADOPTÉE

249-20-09-03

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 625-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 625
AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT
ADDITIONNEL DE 286 000 \$**

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné par monsieur Pierre Tétrault, à la séance extraordinaire du 31 août 2020;

ATTENDU QU' un dépôt du projet de règlement a été fait séance tenante le 31 août 2020;

ATTENDU QUE le présent règlement modificateur est exempté de la procédure des personnes habiles à voter, puisqu'il concerne des travaux de voirie (art. 556 al. 3 (1) *Loi sur les cités et villes*, (RLRQ, c. C-19);

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D' adopter le règlement numéro 625-1 modifiant le règlement numéro **625 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 286 000 \$.**

Ce règlement prévoit une dépense et un emprunt additionnel de 286 000 \$ sur 25 ans et s'applique à l'ensemble des contribuables de la Ville de Valcourt, pour des travaux de voirie.

Une copie de ce règlement est accessible au bureau de l'Hôtel de ville et sur le site internet de la Ville de Valcourt.

Initiales du Maire
101
Initiales du Greffier

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ADOPTÉE

250-20-09-03

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance est levée à 15 heures 41.

ADOPTÉE

Renald Chênevert, Maire

M^e Lydia Laquerre, Greffière